

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Rebais, Tourcoing:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economie; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX

Le Nord de la France:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
On traite à forfait

Nous donnons en Supplément le Compte-rendu de la séance d'hier du Corps législatif.

ROUBAIX, 13 JANVIER 1870

Le gouvernement, ainsi que le déclarait il y a deux jours si éloquentement M. Emile Ollivier, reste impassible devant les agitations des révolutionnaires, et ne se départ pas de la ferme volonté d'appliquer au plus tôt les principes de sa politique libérale. Au moment même où la Marseillaise, le Rappel, le Réveil et les autres journaux irréconciliables accumulent, à propos d'un événement douloureux, les outrages, et les calomnies, le Cabinet, sûr de son droit, de ses intentions loyales, multiplie ses déclarations constitutionnelles. Hier encore, le Journal officiel publiait une circulaire au préfets, de M. le ministre de l'intérieur, qui tranche, dans le sens de la liberté, la question depuis si longtemps controversée, des candidatures officielles.

Ce document, qui porte la date du 12 janvier, déclare tout d'abord que le gouvernement est décidé à poursuivre énergiquement l'union de l'Empire et de la liberté; puis, il ajoute:

« Le gouvernement ne saurait tolérer aucune mesure de désordre, et, de même qu'il a confiance en votre fermeté, vous pouvez compter que son appui, au besoin, ne vous manquerait pas. Mais vous ne me trouverez pas moins résolu, monsieur le préfet, à réprimer tout acte arbitraire, tout excès de pouvoir, quel qu'en puisse être l'auteur. Le gouvernement veut assurer partout le respect scrupuleux de la légalité.

« Parmi les lois dont l'application vous est plus particulièrement dévolue, il n'en connaît pas de plus dignes d'éveiller votre sollicitude que celles qui assurent au citoyen le paisible exercice de ses droits, l'appellent à exprimer son avis sur les affaires publiques, et défendent son suffrage contre d'illégitimes pressions. Ces droits sont le patrimoine naturel d'un pays libre; le Gouvernement entend les préserver de toute atteinte.

« Vous vous conformerez également à ses intentions, monsieur le préfet, en veillant à ce qu'aucune entrave ne vienne, par le fait de vos subordonnés, gêner le fonctionnement régulier des conseils électifs. Le rôle de l'administration supérieure n'est pas de substituer son action personnelle à celle de ces corps; il consiste seulement à les maintenir dans le cercle légal de leurs attributions. Loin

de ralentir leur activité, vous vous efforcerez de développer en eux l'esprit d'initiative, le goût des affaires locales, afin de favoriser le progrès d'une décentralisation qui, des sphères de la loi, doit descendre dans le domaine des faits et dans les habitudes quotidiennes des populations. Pour mieux atteindre ce but, vous vous garderez de jamais subordonner l'administration à la politique, et vous traiterez avec une impartialité égale les honnêtes gens de toutes les opinions.

Tel est le programme que formule le gouvernement en présence des passions de l'extrême gauche, et des manifestations folles des anarchistes. Qui pourrait n'en point admirer l'équité, l'esprit de mesure et surtout la sérénité? M. le ministre de l'intérieur, organe du nouveau régime a ainsi tracé les plus belles instructions, en même temps que les plus habiles.

Nous avons eu raison de n'accueillir qu'avec réserve la nouvelle d'une réduction du contingent militaire. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. Toutefois, la question est à l'étude et recevra une solution prochaine.

Une dépêche de Birmingham signale à notre attention un discours important prononcé dans cette ville par M. Bright. Ce membre de la chambre des communes a combattu longuement l'idée de modifier dans le sens protectionniste le traité de commerce avec la France et il en a démontré les résultats heureux... pour l'Angleterre. M. Bright a-t-il prouvé aussi que ce traité était avantageux pour la France?... Il nous faut attendre le texte complet de son discours pour nous prononcer.

Dans le bulletin télégraphique de l'Agence Havas, nous trouvons encore les deux dépêches suivantes:

Rome, 11 janvier.

« La protestation de quelques évêques contre le Concile organique reste sans résultat.
« La pétition en faveur de l'infailibilité du Pape a réuni de nombreuses signatures sans compter celles des évêques espagnols.
« L'Impératrice d'Autriche part la semaine prochaine. »

Vienne, 12 janvier.

La Tagessprezse publie un télégramme de Berlin ainsi conçu:
« M. de Bismark a déclaré à un grand personnage qu'il avait un vif désir de voir la Prusse et l'Autriche entretenir ensemble des relations amicales, qu'il ne songeait pas à une union de l'Allemagne opérée par la contrainte et qu'il voulait remplir consciencieusement les engagements de la paix de Prague.
« Cette déclaration a produit dans les régions diplomatiques une sensation considérable. »

Dans la dernière séance des Cortès

d'Espagne, le maréchal Prim a déclaré, en présentant le nouveau ministère, que le gouvernement s'occupera ultérieurement « avec calme » de la question du souverain. « Avec calme » est adorable. Voilà un an et demi que M. Prim et ses amis s'occupent de cette question-là et leur « calme » doit commencer à impatienter les Espagnols.

J. REBOUX.

Nous avons reçu, comme adhérent du Congrès de Lyon, la lettre suivante:

Lyon, 11 janvier 1870.

Monsieur et Confrère,

Il y a aujourd'hui trois mois, le Congrès des journaux décentralisateurs de la province signait à Lyon des Déclarations dont toute la France intelligente prit acte. Copie en fut envoyée à chacun de vos députés, avec prière de donner une sanction légale à ce que nous croyions être les vœux du pays.

Depuis lors, les événements ont marché. En présence de la situation nouvelle faite à la France, votre commission permanente a cru devoir se réunir pour vous adresser une de ces communications, destinées, dans la pensée du Congrès, à conserver les liens entre tant d'interprètes de la pensée publique.

Il nous a semblé, Monsieur et Confrère, que nous pouvions utilement nous entretenir avec vous, au moment où s'établit un ministère de réformes. Ce ministère, il vient de le déclarer devant deux grands corps de l'Etat, est fermement résolu à tenir toutes ses promesses, comme il sied à d'honnêtes gens. Or, ces promesses, vous les connaissez. Nous avons tous entre les mains le programme qu'ont signé d'avance les ministres.

Par une coïncidence qu'il nous sera permis de faire remarquer, ce programme reproduit l'ensemble de celui qui fut formulé dans nos déclarations du 11 septembre 1869.

Que demandions-nous?

La réforme de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, la disparition des derniers restes de la loi de sûreté générale, le droit d'association, la liberté d'enseignement à tous les degrés, l'autonomie de la commune par le rétablissement du principe électif dans la nomination des maires, la création du canton ou la réforme du conseil d'arrondissement, l'autonomie du département par l'indépendance du conseil général, la formation de groupes départementaux, la fixation des circonscriptions électorales et l'accroissement du nombre des députés, des garanties pour l'indépendance des tribunaux administratifs, l'inamovibilité réelle de la magistrature, la liberté de l'imprimerie et de vente des journaux sur la voie publique, l'abolition du timbre sur la presse politique, et la suppression du monopole des annonces judiciaires.

Ce que promet le ministère, vous le

savez, mais nous le répétons ici pour que la comparaison de ce programme avec celui de la presse indépendante provinciale soit plus facile:

- « A l'extérieur, la paix;
« A l'intérieur, l'abrogation de la loi de sûreté générale;
« L'interdiction du cumul pour les gros traitements;
« L'étude d'un système de décentralisation qui constitue, sur les bases les plus larges possibles, l'autonomie de la commune, du canton et du département, et, en attendant, le choix obligatoire des maires dans les Conseils municipaux;
« Une réforme électorale, opérée avant le renouvellement du Corps législatif, ayant pour but, notamment, de déterminer par la loi le nombre et l'étendue des circonscriptions et de sauvegarder la liberté des élections;
« La modification de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, en matière électorale, ou lorsqu'il s'agit d'atteinte à la liberté individuelle et de violation illégale de domicile;
« L'attribution au jury des délits politiques commis par la voie de la presse;
« La suppression du droit de timbre sur les journaux, et son remplacement par un droit de poste;
« La suppression du droit accordé aux Préfets de désigner les journaux qui doivent recevoir les annonces judiciaires;
« La liberté de l'enseignement supérieur;
« L'enquête parlementaire sur les conséquences du traité de commerce;
« La recherche de tous les moyens pratiques d'améliorer la situation morale intellectuelle et matérielle du plus grand nombre. »

Quelques-uns des ministres ont même demandé plus; avant d'accepter des portefeuilles, ils se sont prononcés pour une réforme plus large dans la question des maires, et pour l'attribution d'une part du pouvoir constituant au Corps législatif.

Vous le voyez, monsieur et confrère, la plus grande partie de vos Déclarations se trouve acceptée par le ministère actuel. Si modeste qu'on fasse le rôle de la presse indépendante provinciale, il vous est permis de croire que ces déclarations n'ont pas été sans influence sur le mouvement réformateur qui a fini par entraîner les gouvernants. N'eussiez-vous eu que le mérite d'avoir devancé des programmes aujourd'hui devenus officiels, le pays devrait encore vous savoir gré d'avoir révélé ses besoins et interprété ses aspirations.

Aujourd'hui, nous nous trouvons en face d'hommes de bon vouloir et de patriotisme; le devoir paraît tout indiqué, pour quiconque a un véritable sentiment de loyauté et de dévouement à son pays. Nous ne saurions sans renier nos Déclarations et sans mettre en suspicion l'honnêteté de la presse indépendante, refuser un concours à un cabinet, qui nous tire des ornières du pouvoir per-

sonnel, et qui se fait le courageux artisan des réformes décentralisatrices, par nous revendiquées.

L'amour du pays, qui inspira à tant de journaux l'idée de se réunir pour chercher le bien en commun, nous trace aujourd'hui une ligne de conduite: chacun de nous peut, sans abdiquer ses préférences personnelles, sans manquer à ses doctrines politiques, et sans engager en rien l'avenir, accepter les libertés offertes; chacun de nous doit, pour rester fidèle à lui-même, soutenir de toute son influence le ministère actuel, dans la mesure de ce qu'il accordera aux idées décentralisatrices et aux réformes politiques, et lui donner ainsi, en l'étayant de la puissance de l'opinion publique, la force de vaincre les résistances et d'accomplir sa mission.

Tel est du moins, monsieur et confrère, l'avis de votre commission permanente, qui a cru devoir vous le communiquer en toute franchise.

Agreez, Monsieur et Confrère, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Les membres de la commission permanente.

- CHARLES GARNIER, directeur de la Décentralisation;
G. DE CHAMPVANS, directeur du Journal de Mâcon;
L. LANDA, directeur du Progrès de Saône-et-Loire;
NOEL, rédacteur en chef de l'Impartial de l'Ain.

Les traités de commerce.

A la veille de la discussion, qui va s'ouvrir au Corps législatif, il est utile de se rappeler les principaux tarifs.

Mâcon, les 100 kil.

Fer, minéral, exempt. — Fonte brute en masse, 2 fr. — Fonte épurée, 2 75. — Fers en barre, rails, 6 fr. — Tôle de plus d'un millim. d'épaisseur suivant la grandeur, 7 fr. 50 à 8 50. — Tôle mince d'un millim. au moins, 10 fr. — Acier en barre, 13 fr. — Acier en tôle de 2 millim. d'épaisseur, 18 fr. — Acier en tôle de 3 millim. au moins, 25 fr. — Cuivre, minéral, exempt. — Cuivre en plaques ou en saumons, 18 fr. — Cuivre doré, argenté, battu, tiré ou laminé, 100 fr.

Ouvrages en métaux. les 100 kilog.

Fonte moulée, coussinets de chemin de fer, 3 f. — Tuyaux, poutrelles, colonnes, 3 f. 75. — Ouvrages en fonte polie, 6 fr. — Ouvrages en fonte étamée ou émaillée, 10 f. — Fer, pièces de charpente, 8 fr. — Ferrures, serrures, cadenas polis, 12 fr. — Clous forgés à la mécanique, 8 fr. Clous forgés à la main, 12 fr. — Ancres, cables, chaînes, 8 f. — Outils en fer pur, 10 fr. — Articles de ménage, 14 fr. — Fer ou tôle polis, peints ou émaillés 16 f. — Acier, outils en acier pur, limes, scies, faucilles, 82 f. — Aiguilles à coudre de moins de 5 millim. 200 fr. — Aiguilles de plus de 3 millim. 100 fr. — Hameçons, 400 fr. — Plumes métalliques, 100 fr. — Coutellerie, sur la valeur 15 0/0. — Armes blanches, 40 fr. — Armes à feu, 240 fr. — Chaudronnerie, 20 fr. — Orfèvrerie, bijouterie en or ou argent, 500 fr. — Ouvrages en plaqué, 100 fr.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

du 14 Janvier 1870.

— 39 —

CHRISTINE

PAR

LOUIS ÉNAULT

XIII

GEORGES DE SIMIANE A HENRI DE PIENNES.

(Suite.)

La fiancée portait son beau costume avec une suprême élégance; son long voile de dentelle blanche traînait derrière elle comme un manteau de reine. On l'accueillit par un murmure flatteur. Peut-être eût-on pu trouver que, pour une jeune fille, elle montrait trop d'assurance; mais elle était si près d'être femme! Quant à Georges, il avait l'impassible dignité de l'homme bien né qui sent tous les yeux fixés sur lui et qui garde ses pensées et cache ses impressions.

Un vieux chapelain à cheveux blancs commença bientôt les cérémonies du rite catho-

lique, au milieu d'une assemblée étrangère, qui admirait, non sans quelque étonnement, leur poésie grandiose, et les souvenirs bibliques des patriarches, mêlés aux pompes du sacrement; il rappelait les images douces et charmantes de ces héroïnes de la famille, force et parure de l'homme, poésie de la tente, fleurs du dessert, grâce du chaste foyer, Rebecca, Rachel, Ruth et Noémi, mères fécondes et bénies, et il invoquait sur les têtes inclinées les faveurs du dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui fit la race d'Israël aussi nombreuse que les grains de sable de la mer.

Quand le prêtre demanda tout haut au comte Georges de Simiane s'il prenait pour femme et légitime épouse Nadéje Borgiloff, présente devant lui, au moment où le fiancé prononça le oui fatal, on entendit comme une plainte de l'orgue, un rapide accord des touches effleurées, un soupir dans les tuyaux, un gémissement vague: Georges se défendit mal d'un trouble involontaire; Nadéje le rappela à lui par un regard froid et ferme, et, à son tour, elle répondit d'une voix haute et sonore. Le prêtre monta à l'autel et célébra la messe; puis, à l'instant marqué par la liturgie, il se tourna vers l'assemblée et revint près des époux; deux jeunes hommes soulevèrent au-dessus de leurs têtes les plus flottants du voile symbolique: le rideau de l'orgue s'agitait; un prélude d'une harmonie douce et triste jeta sur l'assemblée

le frisson nerveux des grandes émotions; bientôt le chant se dégagea du groupe harmonieux des accords, vibrant, pathétique, inspiré. Une mélodie légère, aérienne, ailée sembla voltiger sous les arceaux de l'église et planer sur la tête de la foule ravie. Peu d'artistes, à Stockholm pas plus qu'ailleurs, eussent été capables de communiquer ainsi leur âme à l'ivoire insensible. On se regardait sans comprendre. Georges seul avait compris; car, dès les premières notes, il avait reconnu ce chant d'amour et de mélancolie, entendu pour la première fois sur le bateau de Skokloster, et que, par un beau soir d'été, Christine avait joué pour lui près des fenêtres ouvertes du salon, dans son cottage de Haga. C'était le lied d'alacarlén!

Perdus tous deux dans la steppe infinie!

« Vous me le jouerez souvent! » avait-il dit à la comtesse. Ni l'un ni l'autre ne songeaient alors qu'ils fussent, elle le jouter, et lui l'entendrait jamais en de telles circonstances!

L'essai confus des souvenirs se leva tout à coup dans son âme, chantant et battant des ailes: il se rappela les joies évanouies du passé, ces joies profondes et pures dont elle l'avait si souvent enivré; il se rappela cette inépuisable et sereine tendresse de toutes les heures et de tous les instants; ce dévouement ingénieux, infatigable, toujours

présent; cette délicatesse de l'esprit et cette prévenance du cœur, visibles dans les petites choses aussi bien que dans les grandes, comme si elle eût trouvé le suprême bonheur dans le don de sa vie incessamment renouvelé. Puis il se demandait comment il avait payé ces dettes sacrées du cœur; il s'accusa tout bas d'ingratitude; il se dit que sa précipitation devait être une injure pour Christine... même coupable! Et, si elle était coupable, la faute ne venait-elle pas de lui? S'il y avait oublié des deux côtés, qui donc avait donné l'exemple? Pour la première fois, depuis sa résolution prise, il eut peur. Le doute lui vint, avec tout son cortège de remords et de poignantes amertumes... Il s'avoua tout bas qu'il avait compromis son bonheur; une voix intérieure et puissante lui disait qu'il avait tué le bonheur d'une autre! Et, quand il cherchait s'il y avait des remèdes à ces malheurs qui étaient des fautes, le prêtre, l'autel, sa fiancée, sa conscience, tout répondait: « Il est trop tard! »

Les deux époux s'étaient agenouillés sur les coussins de velours, pour écouter les dernières prières. Georges laissa tomber sa tête dans ses mains et oublia le monde.

Cependant l'orgue jouait toujours; on le sentait frémir sous les attaques nerveuses de l'artiste inconnu. Il avait repris le thème primitif et le conduisait à travers ces variations habiles, qui sont comme les nuances

de la pensée et les demi-teintes du sentiment. Quand la mélodie descend des hautes sources de l'inspiration, elle trouve les accents qui remuent le cœur et pénètrent l'âme. L'émotion a partout le même langage, et rien ne ressemble plus à un chant d'amour que le chant de la prière. Ce lied, trouvé au fond des bois par quelque paysan revêtu d'un grand par l'art; devenait, sous les mains habiles, le poème harmonieux de la tendresse ineffable et des douleurs cachées... Ceux qui connaissent la langue passionnée des sons soupçonnaient vaguement, chez l'exécutant, une de ces tragédies sans paroles de la vie intime, qui se jouent au fond de l'âme dans les moments suprêmes. Tantôt la phrase mélodique semblait emportée dans un orage de notes brûlantes, une ardeur fiévreuse précipitait son rythme entraînant; tantôt elle se berçait comme au souffle d'une rêverie douce, et sa mélancolie semblait sourire: mais on se demandait de combien de larmes de tels sourires étaient faits. Tout à coup le clavier se troubla; le rythme entrecoupé se dérobait sous les doigts qui ne le dominaient plus; la mesure, abrupte et languissante à la fois, vacillait comme la flamme sous le vent.

(La suite au prochain numéro.)